

session de la Haute Cour, en août 1894, il fut élu Haut Chef Forestier ; et lors de l'établissement de deux Campements de Forestiers Royaux à Montréal, en Octobre dernier, il fut créé Général de Brigade des Forestiers Royaux.

L'Exécutif a pris l'habitude de référer à notre Confrère la plupart des questions qui intéressent les Cours ou les membres de langue française, ainsi que les questions légales qui concernent l'Ordre en cette province. Par suite de sa position élevée dans l'Ordre notre confrère a du prendre la plume de temps à autre pour soutenir des polémiques en faveur de l'O. I. F., principalement sur les questions de finances et de principes religieux, ce qu'il a toujours fait avec de bons résultats, ayant une bonne cause à défendre. Parmi les travaux les plus importants qu'il a faits pour l'Ordre se trouve la traduction en langue française des Constitutions et Lois et du Rituel qu'il a complétées avec M. Gosselin D. S. C. F., en 1892.

Il appartient à plusieurs autres sociétés fraternelles de bienfaisance, entre autres à la Société des Artisans, aux Forestiers Canadiens, à l'Union Saint-Joseph, l'Union Saint-Pierre, mais à ses yeux l'O. I. F., est la première, et il lui consacre une grande partie du temps qui n'est pas requis par ses occupations professionnelles. On reproche quelquefois à notre Ordre de ne pas professer officiellement de religion ; le fait est qu'une société religieuse ne doit pas mêler les choses financières à ses opérations, et cela n'empêche pas notre confrère d'être un catholique sincère ; il ne s'occupe pas activement de politique, mais il croit aux destinées du parti libéral.

M. Morin s'est marié en janvier 1893 avec Melle Fannie, fille ainée de l'Hon. Daniel Côté, de Biddeford, Maine, mais il eut la douleur de perdre sa jeune femme après un an de mariage ; il est resté avec un jeune enfant qu'il a déjà créé Forestier à vue si nous sommes bien informés.

**Personnel**

Mr. A. Beaujean, Député de District pour Montréal Est, ne reste pas inactif ; il tient à faire de son district le plus important et le mieux discipliné de l'Ordre, et il est en voie d'y réussir. Il rapporte que dans sa division le nombre d'initiations pour les mois de novembre, décembre et janvier à été de 218.

M.M. A. Gosselin, D. S. C. F., et A. Peltier, D. D. H. C. F., ont reçu leurs uniformes de Forestiers Royaux.

Le Haut Trésorier, C. A. Miller, est l'homme par excellence des Cantons de l'Est. Il a répondu à toutes les invitations qui lui ont été faites par les Cours de cette partie de la Province.

\*\*

Le Dr A. Bouillon, de Matane, espère ouvrir prochainement deux nouvelles Cours dans le bas du fleuve.

\*\*

M. J. A. Chenevert, D. G. H. C. F., a démissionné de ses fonctions de Percepteur du Revenu du District de Richelieu pour prendre la direction du journal "Le Sorelois." Il s'occupe actuellement de l'organisation d'un grand banquet de Forestiers à Sorel.

\*\*

Le Dr A. Nadeau, D. G. H. C. F., a publié dans l'Electeur un article important relativement à la position des Catholiques dans l'O. I. F.

\*\*

Le Dr Slack, H. V. C. F., de Farnham, et James Ellis, D. G. H. C. F., de Québec, étaient de passage à Montréal la semaine dernière.

\*\*

Mr. J. C. Taché, D. D. H. C. F., du Département des Travaux Publics, est passé par Montréal en route pour Ste Anne de la Pérade où il est allé diriger les travaux d'endiguement.

\*\*

Mess. J. A. Labelle et L. G. Dagnault de la Cour Laval No. 1291, ont abjuré les erreurs du célibat dans une joyeuse réunion de leurs Confrères Forestiers à St Vincent de Paul le mois dernier.

**COMMISSIONS.**

Toutes commissions de Députés du Supreme ou du Haut Chef Forestier, à moins d'être plutôt révoquées pour cause, expirent avec le terme d'office de celui qui les a émanées, excepté pour les Députés de Cour, dont les commissions restent en force jusqu'à ce que leur successeur ait été commissionné.

**Nouvelles Cours**

*Instituées en cette Province pendant le mois de Décembre 1894.*

COUR SIR G. E. CARTIER, No. 1694, Montréal.

Instituée le 2 Décembre 1894, par J. S. X. Dusseault, D. G. H. C. F.  
Député de Cour : A. Berthiaume, No. 53 rue des Allemands, Montréal.

COUR STE JULIE, No. 1699, Ste Julie de Somerset.

Instituée le 7 Décembre 1894, par L. F. D. A. Poitras.  
Député de Cour : A. L. Larose, Ste Julie de Somerset.

COUR SENNEVILLE, No. 1716, Ste Anne de Bellevue.

Instituée le 21 Décembre 1894, par Victor Morin, H. C. F.  
Député de Cour : A. Chauret, N. P., Ste Anne de Bellevue.

**Questions et Réponses**

(NOTE.—*Sous ce titre nous répondrons, au meilleur de notre jugement, aux questions qui nous seront posées concernant les Constitutions et Lois, Règles et Usages de l'Ordre, mais ces réponses ne peuvent être considérées comme officielles, n'étant que l'expression de notre opinion personnelle.*)

Q.—Une Cour peut-elle se dispenser des services du Médecin ?

R.—Oui, en observant les formalités mentionnées à l'art. 151 (18) ; mais les candidats à l'admission devront tout de même subir l'examen médical devant le médecin commissionné pour la Cour.

Q.—Peut-on voter sur l'admission de plusieurs Candidats en un seul tour de scrutin ?

R.—Oui, avec le consentement unanime de la Cour.

Q.—Qui, du Secrétaire Archiviste ou du Secrétaire Financier, est tenu de préparer le rapport semi-annuel à la Haute Cour (Formule No. 25) ?

R.—Le Secrétaire Archiviste.

**A. MONGEAU**

**Horloger, Bijoutier, Opticien**

**ET GRAVEUR GENERAL**

42 RUE ST-LAURENT, - - MONTREAL  
(Entre les rues Craig et Vitre)

**A nos confreres en L. B. C.**

**LINGE NORMAL DE LIN EN TISSU ENTRELACÉ**

Le Linge Normal de Lin est recommandé à tous comme le vêtement le plus hygiénique et le meilleur pour la peau.

La toile garde le corps dans une douce chaleur. Elle rend la peau moins sujette aux froids. Le Linge Normal en tissu de Lin entrelacé est en tout conforme aux principes de l'habillement rationnel et pratique, récemment démontrés et motivés par les autorités médicales les plus renommées, d'accord en cela avec le célèbre Curé Kneipp, qui le reclame comme l'une des conditions indispensables de la santé.

(Demandez à ce sujet notre pamphlet pour des observations plus détaillées.)

**ARCAND FRERES**

Seuls dépositaires pour le Canada des Toiles Hygiéniques Kneipp  
**No 111 Rue St-Laurent**